

Compte-rendu du bureau

du 27 juin 2019

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi 27 juin, à 18 heures 15 le Bureau métropolitain dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de ville d'Orléans, salle TREVISE.

Sous la Présidence de M. Olivier CARRE

Date de la convocation du Bureau : jeudi 20 juin 2019

ÉTAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER,
BOU : Mme Michèle BLANLUET,
CHANTEAU : M. Jean-Pierre VANNIER,
LA CHAPELLE-SAINT-MESMIN : M. Nicolas BONNEAU,
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES,
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON,
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET,
INGRE : M. Christian DUMAS,
MARDIE : M. Christian THOMAS,
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT,
OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER,
ORLEANS : M. Olivier CARRE, M. Michel MARTIN, Mme Muriel CHERADAME, M. Philippe PEZET, Mme Aude de QUATREBARBES, M. Charles-Eric LEMAIGNEN,
ORMES : M. Alain TOUCHARD,
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX,
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD,
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT,
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO,
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU,
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS,
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN,
SEMOY : M. Laurent BAUDE,

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

ORLEANS : Mme Béatrice BARRUEL donne pouvoir à Mme Aude de QUATREBARBES, M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

ORLEANS : M. Philippe LELOUP, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. François LAGARDE,
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET,
SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN,

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée33
Nombre de délégués en exercice33
Quorum17

VIE INSTITUTIONNELLE

n° 1 Vie institutionnelle - Approbation du procès-verbal de la séance du bureau du 28 mai 2019.

Le Bureau a :

- approuvé le procès-verbal de la séance du bureau du 28 mai 2019.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

n° 2 Habitat-Logement – Annulation d'opérations – Retrait d'octroi de subventions et d'agrèments et résiliation de conventions de cofinancement signées avec les bailleurs.

Le Bureau a :

Opération : "Les Végétales" à La Chapelle-Saint-Mesmin :

- approuvé le retrait d'octroi des 24 agrèments PLUS délivrés au titre de l'Etat, pour la construction par Bâtir Centre (VALLOGIS) de 24 logements,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 21 600 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par Bâtir Centre (VALLOGIS) de 24 logements PLUS,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 120 000 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par Bâtir Centre (VALLOGIS) de 10 logements PLAI,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 28 783 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par Bâtir Centre (VALLOGIS) de 24 logements PLUS et résilié 1 convention de cofinancement afférente,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 53 400 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par Bâtir Centre (VALLOGIS) de 10 logements PLAI et résilié 1 convention de cofinancement afférente,

Opération : "Le Clos de la Cerisaille" à Saint-Jean-Le-Blanc :

- approuvé le retrait d'octroi des 8 agrèments PLUS délivrés au titre de l'Etat, pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT) de 12 logements,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 4000 € attribuée au titre du dispositif état « 1 pour 1 », pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT) de 8 logements PLUS,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 26 000 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT) de 4 logements PLAI,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 2000 € attribuée au titre du dispositif état « 1 pour 1 », pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT) de 4 logements PLAI,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 17 955 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT) de 8 logements PLUS, et résilié 1 convention de cofinancement afférente,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 21 360 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT) de 4 logements PLAI, et résilié 1 convention de cofinancement afférente,

Opération : "74 rue des Varennes" à Saint-Jean-Le-Blanc :

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 22 000 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par Immobilière Val de Loire (3F Centre Val de Loire) de 2 logements PLAI,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 24 991 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par Immobilière Val de Loire (3F Centre Val de Loire) de 2 logements PLAI A-A (Acquisition – Amélioration),
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 9 148 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par Immobilière Val de Loire (3F Centre Val de Loire) de 2 logements PLAI,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 9 148 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par Immobilière Val de Loire (3F Centre Val de Loire) de 2 logements PLAI A-A (Acquisition – Amélioration),

Opération : "Cimetière des Ifs" à Saran :

- approuvé le retrait d'octroi d'un agrément PLUS A-A (Acquisition – Amélioration), délivré au titre de l'Etat, pour la construction par Les Résidences de l'Orléanais d'1 logement,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 2 800 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par Les Résidences de l'Orléanais d'1 logement PLUS A-A (Acquisition – Amélioration),
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 1 830 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par Les Résidences de l'Orléanais d'1 logement PLUS A-A (Acquisition – Amélioration) et résilié 1 convention de cofinancement afférente,

Opération : "Le Clos de la Verrerie" à La-Chapelle-Saint-Mesmin :

- approuvé le retrait d'octroi des 16 agréments PLUS délivrés au titre de l'Etat, pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT) de 16 logements,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 8 000 € attribuée au titre du dispositif état « 1 pour 1 », pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT) de 16 logements PLUS,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 45 000 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT), de 6 logements PLAI,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 3 000 € attribuée au titre du dispositif état « 1 pour 1 », pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT), de 6 logements PLAI,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 40 320 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT) de 16 logements PLUS et résilié 1 convention de cofinancement afférente,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 32 040 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par Nouveau logis Centre Limousin (CDC HABITAT) de 6 logements PLAI et résilié 1 convention de cofinancement afférente,

Opération : "Grand Place" à Saran :

- approuvé le retrait d'octroi des 6 agréments PLUS délivrés au titre de l'Etat, pour la construction par CDC HABITAT de 6 logements,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 28 000 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par CDC HABITAT de 4 logements PLAI,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de bonification (TII) de 2 800 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par CDC HABITAT de 4 logements PLAI,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de bonification (TII) de 2 800 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par CDC HABITAT de 6 logements PLUS,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 10 800 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par CDC HABITAT de 6 logements PLUS et résilié 1 convention de cofinancement afférente,
- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 10 800 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par CDC HABITAT de 4 logements PLAI et résilié 1 convention de cofinancement afférente,

Opération : "Avenue Jean Soulas" à Saint-Jean-De-Braye :

- approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 9 000 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par VALLOGIS d'1 logement PLAI NEUF,
 - approuvé le retrait d'octroi de la subvention de 11 000 € attribuée au titre des crédits délégués, pour la construction par VALLOGIS d'1 logement PLAI A-A,
 - approuvé le retrait d'octroi de la subvention 5 340 € réservée au titre d'Orléans Métropole, pour la construction par VALLOGIS de 2 logements PLAI (1 PLAI NEUF et 1 PLAI A-A),
- autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents relatifs à l'annulation de ces opérations.

TERRITOIRES ET PROXIMITE

n° 3 Espace public - Commune de Chécy - Eco-quartier « Les Hauts de Grainloup » - Dénominations de voies et d'espaces.

Le Bureau a :

- décidé d'attribuer les dénominations suivantes aux voies et espaces créés dans l'éco-quartier « Les Hauts de Grainloup » sur le territoire de la commune de Chécy :
- Avenue du Balbuzard Pêcheur, allant de la rue de Grainloup à la rue Jean Bertin,
 - Rue du Lézard des Murailles, allant de la rue Jean Bertin à l'avenue du Balbuzard Pêcheur,
 - Allée de l'Orvet Fragile, allant de la rue du Lézard des Murailles à l'avenue du Balbuzard Pêcheur,
 - Allée de la Bondrée Apivore, allant de l'allée de l'Orvet Fragile à l'avenue du Balbuzard Pêcheur,
 - Parking de la Gesse de Nissole, donnant allée de l'Orvet Fragile,
 - Allée du Souci des Champs, allant du parking de la Gesse de Nissole à l'allée de la Bondrée Apivore,
 - Parking du Sphinx de l'Epilobe, donnant rue du Lézard des Murailles et allée de l'Orvet Fragile,

- Parking de l'Ophrys Abeille, donnant rue du Lézard des Murailles et allée de l'Orvet Fragile,
- Parking de la Fauvette Babillarde, situé à l'angle de la rue de Grainloup et de l'avenue du Balbuzard Pêcheur,
- Parking de la Pétasite Officinale, situé à l'angle de l'allée de la Bondrée Apivore et de l'avenue du Balbuzard Pêcheur,
- Impasse de la Petite Renouée, débouchant rue du Lézard des Murailles,
- Impasse de la Carex Précoce, débouchant rue du Lézard des Murailles,
- Impasse du Pouillot Siffleur, débouchant rue du Lézard des Murailles.

Il est par ailleurs proposé de dénommer cet éco-quartier « Les Hauts de Grainloup » et l'espace vert paysager accompagnant le bassin restructuré « Parc des Hauts de Grainloup ».

Fait à Orléans, le 27 juin 2019

Le Président d'Orléans Métropole
Maire d'Orléans

Olivier CARRE

*AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU D'ORLEANS METROPOLE
AVIS AU PUBLIC*

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau d'Orléans Métropole lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil d'Orléans Métropole - Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans et au service Vie Institutionnelle – Hôtel de Ville – Place de l'Etape à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.